

**LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES
ET LES POLITIQUES SOCIALES**

CAHIERS DU LAREPPS

No 01-08

**L'État et les maisons d'hébergement
pour les femmes victimes de violence en Saskatchewan**

par

Carmen Gill, Université de Regina

en collaboration avec

Luc Thériault, Université de Regina

École de travail social
Université du Québec à Montréal

© LAREPPS/UQAM
août 2001

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2001
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Canada, 2001

ISSN 1490-8069

AVANT-PROPOS

Carmen Gill, chercheure à l'unité de recherche en politique sociale (Social Policy Research Unit), de l'Université de Regina, en collaboration avec Luc Thériault, professeur à la Faculté de service social de l'Université de Regina, présente les résultats d'une étude exploratoire réalisée en Saskatchewan au cours de l'année 2000.

Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) dans le cadre des travaux de l'équipe Économie sociale, santé et bien-être.

L'auteure remercie tout spécialement l'ensemble des directrices des maisons d'hébergement qui lui ont généreusement accordé une entrevue, de même que toutes les personnes qui ont accepté de l'aider dans la réalisation de sa recherche.

RÉSUMÉ

Dans ce rapport, nous présentons les résultats d'une recherche exploratoire auprès de 14 directrices de maisons d'hébergement en Saskatchewan. Nous nous intéressons aux perceptions qu'ont ces directrices de la reconnaissance de leur travail par l'État et à leurs représentations de son implication : comment les services offerts par les maisons d'hébergement sont-ils soutenus et reconnus par l'État provincial? Quelle marge de manœuvre les organismes qui dispensent ces services ont-ils dans la gestion de leur fonctionnement, des activités, de l'intervention? Nous indiquons, dans un premier temps, ce qui nous amène à envisager l'interface entre l'État et les maisons d'hébergement dans une perspective de partenariat. Dans un deuxième temps, nous dressons un profil des services offerts par les maisons d'hébergement de manière à situer les différentes pratiques. Dans un troisième temps, nous discutons des relations entre l'État et les maisons d'hébergement qui dispensent les services. Nous montrons qu'il existe certaines zones grises dans le partage des responsabilités entre le gouvernement provincial et les maisons d'hébergement. Enfin, nous insistons sur les besoins identifiés par les directrices, surtout en ce qui a trait à l'amélioration des services dispensés.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. Rapport à l'État dans une perspective de partenariat	2
2. Maisons d'hébergement et services offerts	4
3. Mieux connaître les perceptions des directrices de maisons d'hébergement	6
4. Méthodologie et échantillon	6
5. Reconnaissance des services	7
5.1 <i>Financement et rapport à l'état</i>	7
5.2 <i>Financement et autonomie d'action des maisons d'hébergement</i>	10
6. Des lacunes	16
6.1 <i>Logements abordables, adéquats et sécuritaires</i>	17
6.2 <i>Suivi et services externes</i>	18
6.3 <i>Support aux enfants témoins ou victimes de violence</i>	20
CONCLUSION	22
BIBLIOGRAPHIE	24

INTRODUCTION

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de recherches réalisées dans le champ de l'économie sociale en Saskatchewan. Depuis 1997, en effet, l'équipe cherche à mettre en lumière des contributions d'organismes du tiers secteur œuvrant dans le domaine de la santé et du bien-être, entendu au sens large. Nous nous sommes intéressés plus particulièrement à la situation des maisons d'hébergement parce qu'elles ont eues, depuis les années 1970, à faire reconnaître l'importance de leurs actions et à se tailler une place dans le réseau des services existants. Leur financement est fortement tributaire du système étatique. En octobre 1999, nous avons entrepris une étude exploratoire sur la reconnaissance des services dispensés par les maisons d'hébergement de la province parce que nous sommes convaincus que l'expérience acquise par les actrices impliquées dans le réseau est d'une richesse incontournable pour comprendre l'importance du secteur de l'économie sociale dans la livraison de services aux femmes.

Il est nécessaire de s'attarder aux transformations et changements que sous-tendent un tel rapport à l'État. Nous présentons ici les résultats de l'étude auprès des directrices des maisons d'hébergement de la Saskatchewan. Nous indiquons, dans un premier temps, ce qui nous amène à envisager l'interface entre l'État et les maisons d'hébergement dans une perspective de partenariat. Dans un deuxième temps, nous dressons un profil des services offerts par les maisons d'hébergement en Saskatchewan de manière à situer les différentes pratiques. Dans un troisième temps, nous discutons des relations entre l'État et les maisons d'hébergement qui dispensent les services. Enfin, nous insistons sur les besoins identifiés par les directrices.

Non étatiques et non marchandes, les maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence de la Saskatchewan sont des initiatives d'économie sociale qui ont vu le jour au cours des 30 dernières années. Elles dispensent des services sans viser en faire de profits et ont une structure démocratique, c'est-à-dire que les responsabilités sont partagées entre les membres de l'organisme et la communauté.

Répondant aux besoins des femmes, les intervenantes des maisons ont su implanter leurs services dans les diverses régions de la province. Organismes sans but lucratif¹ (OSBL), ces maisons dispensent des services grâce à des subventions provenant du ministère des Services sociaux. Ainsi, le ministère des Services sociaux de la province leur accorde des subventions de

¹ En Saskatchewan, le terme le plus souvent utilisé pour désigner les OSBL est *Community-based organizations*.

l'ordre de 120 000 à 600 000 dollars par année, incluant une subvention dans certaines maisons pour le support aux enfants. Ces subventions correspondent à environ 60 % de leur budget, 40 % provient de dons et de campagnes de financement. Notons que les maisons d'hébergement situées dans les réserves reçoivent des subventions du ministère canadien des Affaires indiennes et du Nord. Ces dernières sont de compétence fédérale, alors que les autres maisons d'hébergement sont de compétence provinciale. Certains *safe homes*² et centres de crise bénéficient de subventions inférieures à 100 000 dollars. Recevant, chaque année, la plus grande partie de leur financement de ce ministère, il semble aller de soi que le gouvernement provincial reconnaît les services dispensés par les maisons. Cet état de fait suffit-il à confirmer une véritable reconnaissance par l'État des services dispensés en maisons d'hébergement?

De notre point de vue, le financement constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, pour que nous puissions affirmer que le gouvernement de la Saskatchewan reconnaît et soutient adéquatement les services dispensés par le réseau des maisons d'hébergement. Le respect de la mission et des mandats de chacun comptent parmi les aspects qui rendent plus perceptibles les problèmes liés à la reconnaissance des services dispensés en maisons d'hébergement. Ce rapport de recherche présente le point de vue de directrices des maisons d'hébergement en Saskatchewan. Nous nous sommes penchés sur leurs rapports avec le ministère des Services sociaux. Ces rapports sont, on le verra, plutôt positifs, mais il y a des facteurs irritants qui ont un impact sur la dispensation des services. Notre intention est de montrer qu'en dépit de l'injection de subventions dans le réseau des maisons d'hébergement, leur situation reste précaire et certains besoins demeurent toujours non comblés.

1. Rapport à l'État dans une perspective de partenariat

Notre analyse s'inspire de celle de Jane Ursel (1991) sur l'impact du mouvement des femmes en matière de violence faite aux femmes au Manitoba. Elle présente différentes lectures de l'interface entre l'État et le mouvement des femmes.

Selon Ursel, la rencontre de l'État et du mouvement des femmes sur le terrain des services offerts aux victimes, agresseurs et témoins de violence a en effet donné lieu à deux principales lectures. D'un côté, l'État est vu comme un " envahisseur " qui impose ses règles et

² Voir la partie "Maisons d'hébergement et services offerts".

ses standards aux groupes dispensateurs de services; de l'autre, l'engagement de l'État est vu plus positivement comme ayant mené à la mise en place et à la reconnaissance de services dispensés par les maisons d'hébergement. Cette deuxième lecture nous est apparue intéressante dans la mesure où elle permet également de questionner en quoi les façons de faire en maisons d'hébergement influencent et transforment les modes d'intervention en matière de violence.

On peut certes entrevoir une institutionnalisation grandissante des maisons d'hébergement (Barnsley, 1988; Lamoureux, 1990), compromettant potentiellement la mission et la philosophie originelle des groupes de femmes. Ce point de vue relève d'une stratégie de résistance. Il nous semble plus opportun d'envisager une lecture du rapport État/maisons d'hébergement dans une perspective de partenariat, c'est-à-dire en considérant l'interface État/maisons qui a provoqué des transformations dans les pratiques de part et d'autre. Cet angle favorise un questionnement plus large qui tient compte des transformations organisationnelles et structurelles majeures dans la dispensation des services aux personnes.

Le déclin de l'État-providence depuis le début des années 1980 a mené à une redéfinition des rapports État/organismes non gouvernementaux (ONG), à de nouvelles stratégies d'action et à une concertation des divers milieux dans la dispensation de services aux personnes. La mise en place du Interdepartmental Committee on Family Violence, en 1983, et de S.T.O.P.S. To Violence³, dans les années 1990, représente des partenariats novateurs et témoignent des transformations qui s'opèrent dans les rapports entre l'État et les organismes non gouvernementaux. L'adoption du *Victims of Domestic Violence Act*, en 1995, et du *Family Violence Policy Framework*, en 1997, reflètent la volonté de l'État de reconnaître la problématique de la violence familiale.

À l'instar des tenants⁴ d'une perspective orientée principalement sur une redéfinition des rapports État/ONG (Boucher et Favreau, 1997), nous sommes d'avis que ces bouleversements majeurs révèlent la nécessité de développer un modèle décentralisé, plus flexible et tenant compte davantage des besoins des communautés. Les maisons d'hébergement constituent un exemple important de décentralisation. Elles se sont imposées comme lieu incontournable

³ S.T.O.P.S. To Violence est une table de concertation provinciale réunissant des intervenantes et intervenants impliqués dans le champ de la violence familiale et faite aux femmes.

⁴ Les opposants privilégient davantage une stratégie de résistance; ils considèrent le déclin de l'État-providence et la privatisation de services (Shapiro, 1997) comme un véritable fléau pour l'équilibre social.

d'intervention auprès des femmes et des enfants et répond aux besoins des communautés locales où elles se sont implantées.

2. Maisons d'hébergement et services offerts

Le réseau des maisons d'hébergement⁵ est bien implanté en Saskatchewan. Au moment d'entreprendre cette étude, il existait 13 maisons d'hébergement répertoriées par le Secrétariat à la condition féminine de la province (2000)⁶. La province compte également d'autres organismes sans but lucratif qui dispensent des services aux femmes victimes de violence et à leurs enfants. Ceux-ci n'offrent pas officiellement l'hébergement aux victimes, mais sont des initiatives importantes dans leur région pour la dispensation de services aux personnes. Ainsi, quatre *safe homes* et centres de crise offrent un service de maisons sécuritaires et de transport vers une maison d'hébergement; quatre maisons de seconde étape mettent à la disposition des femmes 29 logements à coût modique à la suite d'un séjour en maison d'hébergement; et un service d'intervention en violence (Violence Intervention Program), enfin, dispense des services à toutes les victimes de violence conjugale et familiale ainsi que d'agression sexuelle. Ce service est le seul du genre en Saskatchewan.

La mission des maisons est d'offrir un endroit sécuritaire pour les femmes, de les supporter et de les accompagner dans leurs démarches, tout en respectant leurs décisions, et de les référer si besoin est. En outre, elles cherchent à développer des moyens pour enrayer la violence faite aux femmes dans leur communauté en donnant de l'information et en sensibilisant les citoyens. Toutes offrent un service téléphonique 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Néanmoins, les services dispensés varient d'une maison à l'autre, selon le financement obtenu, la région et les caractéristiques de la population desservie⁷.

Certaines maisons ont élargi leur mandat, au cours des dernières années, et offrent des services à des clientèles plus variées. Ainsi, certaines maisons dispensent également des services

⁵ Le terme " maison d'hébergement " est utilisé ici pour désigner les maisons de transition, les *safe homes*, les centres de crise et le service d'intervention en violence.

⁶ Précisons que la liste des ressources d'hébergement peut varier selon la source consultée. Pour une information plus récente du nombre de ressources disponibles dans la province, voir le site Web de l'Association provinciale des maisons d'hébergement (P.A.T.H.S.) : www.hotpeachpages.org.

⁷ Les maisons d'hébergement comptent en moyenne entre huit et 12 travailleuses à plein temps. Les *safe homes*, les centres de crise et le service d'intervention en violence fonctionnent avec moins de personnel (dans certains cas de deux à quatre personnes à plein temps).

à des femmes aux prises avec des problèmes d'alcool, de drogue ou avec tous types de situations de crise. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : l'absence de services dans certaines régions pour ces clientèles; le besoin de rentabiliser le fonctionnement de la maison; la compréhension du rôle des maisons d'hébergement. Cet élément d'information est important dans le cadre de notre étude puisqu'il permet d'expliquer l'importance de répondre à d'autres besoins en matière de services dans les régions. Enfin, certaines maisons d'hébergement ont développé des programmes de support aux hommes violents.

Les *safe homes* et centres de crise offrent, tout comme les maisons d'hébergement, des services d'aide aux femmes victimes et à leurs enfants, mais n'offrent pas de services d'hébergement proprement dits. Les *safe homes* sont des maisons privées où les propriétaires offrent un hébergement temporaire et d'urgence aux femmes et à leurs enfants. Ce type de services a été développé dans quatre régions rurales de la province. On y a peu recours à cause des difficultés à bien connaître les personnes qui veulent fournir ce type de service. Les centres se chargent plutôt de transporter les femmes vers les maisons d'hébergement dans les localités voisines. Les quatre maisons de seconde étape⁸ de la Saskatchewan offrent actuellement 29 logements à coût modique à des femmes et à leurs enfants à la suite d'un séjour en maison d'hébergement.

Le service d'intervention en violence (V.I.P.) dispense également des services similaires à ceux offerts en maison d'hébergement. Comme pour les *safe homes* et centres de crise, l'hébergement y est très limité et le service offre un transport vers la maison d'hébergement la plus proche. Une série d'ateliers sont offerts tout au long de l'année, notamment sur l'estime de soi, sur les parents abuseurs et sur la violence dans la société.

⁸Au moment de réaliser cette étude, une cinquième maison de seconde étape était en voie d'être mise sur pied dans le nord-ouest de la province.

3. Mieux connaître les perceptions des directrices de maisons d'hébergement

Au moment d'entreprendre cette recherche, nous avons envisagé d'étudier le discours de l'État et son engagement financier au cours des dernières années, pour mieux comprendre la reconnaissance des services en Saskatchewan. Si l'étude du discours de l'État nous aurait permis de documenter l'implication gouvernementale sur le plan des services aux femmes victimes de violence, l'étude de celui des actrices qui œuvrent au sein même des maisons d'hébergement nous est apparu d'un plus grand intérêt. En effet, nous avons considéré que, dans une première phase de recherche, il était important de prendre le pouls de l'intérieur, c'est-à-dire au sein même des lieux où sont dispensés les services.

Les directrices des maisons d'hébergement sont les principales responsables de la gestion des budgets et du personnel, du fonctionnement de la maison, de la dispensation des services et du développement des programmes d'intervention. Elles sont redevables au conseil d'administration et à l'assemblée générale de leur organisme. Elles sont majoritairement celles qui assurent le lien de l'organisme avec le ministère des Services sociaux de la Saskatchewan. Elles représentent donc, selon nous, des informatrices de première importance pour connaître les facteurs facilitant la reconnaissance de leurs services par le gouvernement et ceux qui contraignent la dispensation des services tels qu'elles les conçoivent.

4. Méthodologie et échantillon

Nous avons choisi de contacter l'ensemble des directrices⁹ de maisons d'hébergement, *safe homes*, centres de crise et service d'intervention en violence — soit 18 personnes — pour des entrevues semi-dirigées d'une durée approximative de 60 minutes chacune. Nous avons réalisé la majorité des entrevues au cours des mois de juin et août 2000. Quatorze directrices sur 18 ont été rencontrées, ce qui représente un taux de réponse de près de 77 %.

En couvrant la plupart des régions de la province nous bénéficions d'informations pertinentes sur la diversité des services, la variation dans les relations entretenues avec l'État, et la perception de la reconnaissance des services d'une région à l'autre. La faible densité de la population dans certaines régions, la forte composante rurale, comme la présence de populations

⁹ Nous considérons parmi les 18 directrices, celles qui dirigent des maisons d'hébergement (13), des *safe homes* et

autochtones à certains endroits, sont parmi les dimensions qui nous ont amené à prendre en compte l'ensemble du territoire de la province.

5. Reconnaissance des services

Quelle marge de manœuvre les maisons ont-elles dans la gestion du fonctionnement de leur organisme, des activités, du type d'intervention effectuée? Le fait d'être financé par le ministère des Services sociaux a-t-il un impact sur le fonctionnement, la gestion ou l'orientation des maisons?

La seule existence des maisons d'hébergement ne constitue pas l'unique indicateur d'une reconnaissance par l'État. La reconnaissance est perceptible dans le soutien financier, les rapports entre les actrices et acteurs impliqués, la collaboration entre l'État et les maisons d'hébergement dans la dispensation des services, le respect des mandats et des rôles de chacun, etc. L'exercice auquel nous nous sommes livrés visait donc à faire ressortir comment les directrices percevaient cette reconnaissance.

5.1 Financement et rapport à l'État

Nous avons particulièrement insisté lors des entrevues sur les questions relatives au financement des maisons. Nous voulions en effet connaître les différentes sources de financement auxquelles elles avaient accès et de quelle nature était ce soutien. Nous cherchions à comprendre la démarche que les directrices devaient suivre pour obtenir leur financement et à cerner la dynamique dans laquelle les fonctionnaires et les directrices des maisons interagissaient sur le plan du financement et, plus largement, sur le plan des rapports développés au cours des dernières années.

Un premier constat : les directrices des maisons d'hébergement ne partagent pas toutes la même perception des rapports à l'État. De façon générale, elles entretiennent de bonnes relations avec leurs représentants locaux du ministère des Services sociaux. Ce constat rend compte de deux niveaux de lecture des perceptions des directrices quant à la reconnaissance de leurs services par l'État. Au niveau provincial, lorsque les directrices discutent de leurs rapports avec

l'État, elles sont plus enclines à questionner le rôle du ministère des Services sociaux vis-à-vis des maisons et sont davantage critiques à l'égard du ministère.

Une directrice, Lisa¹⁰, a bien posé un des problèmes qui existent en Saskatchewan entre certaines maisons d'hébergement et le ministère des Services sociaux :

One of the concerns I have with the Department of Social Services is the high expectation they have of our services while they give us less money to pay our staff than they pay their staff. They give us tiny money for operating and I need United Way money to keep the house running. We use donations to help pay our people's salaries and stuff like that, and, at the same time, I find there is more and more government offloading happening. (Lisa)

Les difficultés dans les rapports à l'État sont exacerbées par l'absence de compréhension du mandat des maisons d'hébergement et par les attentes du ministère. À un niveau plus régional ou local, lorsque les directrices évoquent les relations interpersonnelles qu'elles entretiennent avec certains fonctionnaires du ministère, elles insistent plus particulièrement sur la dynamique, voire la chimie interpersonnelle entre eux, pour qualifier leurs rapports. Krista, une autre directrice, résume bien ces rapports plus personnalisés avec les représentants de l'État sur le plan local:

We have a very good working relationship with the people that we deal with at Social Services and it is a relationship that has been developed on both sides. The organization that I am with has been involved with the Department for many years and it is a Native run organization and it has a very good reputation. I know that is not the same for all the shelters, it depends on personalities and who is in there, and it depends on how you present your case. (Krista)

Les directrices ont donc des relations positives et cordiales avec les fonctionnaires des services sociaux, notamment avec leurs interlocuteurs locaux. Au niveau local ou régional les interactions se passent bien et les demandes semblent être entendues. Des difficultés surgissent davantage lorsque les demandes sont acheminées au niveau provincial, comme le souligne Erin:

I find that quite frustrating because we put a lot of work into the proposal. For example, this last year we asked for our budget to be revised and we worked on that with our representative from the local Department of Social Services. When it went to the central office, it was completely ignored and the budget was sent back exactly as it was before which doesn't suite our needs. So, things like that get to be quite frustrating. (Erin)

Les rapports sont considérés comme plus difficiles lorsque interviennent les questions financières, notamment le financement des besoins en matière de services. Le respect du mandat

¹⁰Nous utilisons des prénoms fictifs pour désigner les directrices rencontrées, de manière à respecter la

des maisons d'hébergement est également une question propice à soulever des conflits dans les rapports avec les fonctionnaires de l'État. Les directrices se questionnent sur les procédures à suivre, leur utilité pour l'obtention de financement et sur les difficultés à obtenir un soutien financier pour des programmes d'interventions spécifiques, notamment en ce qui concerne l'intervention auprès des enfants.

Les directrices doivent, en effet, remplir diverses exigences administratives pour obtenir une subvention du ministère des Services sociaux. Ainsi, pour obtenir une subvention, chaque maison doit déposer une fois l'an une demande complète et détaillée du financement souhaité. La description des postes, des programmes d'intervention, du nombre de personnes ayant reçu les services sont parmi les principaux items à présenter dans une demande de financement. Tous les trois mois, les maisons doivent produire un bilan financier et une justification des dépenses non prévues dans la demande initiale.

Néanmoins, certaines directrices estiment qu'il est avantageux de bénéficier d'un financement provenant majoritairement d'un seul ministère, puisqu'elles n'ont pas à répondre aux exigences de différents bailleurs de fonds : *"It is not that difficult because we are essentially funded by one organization. If you are not that makes it more difficult because you are trying to please many masters rather than one."* (Krista) Par ailleurs, les directrices considèrent comme avantageux d'être subventionnées pour dispenser des services aux femmes victimes et à leurs enfants plutôt que d'obtenir des subventions par projets qui nécessitent temps et énergie.

Par contre, elles critiquent la nécessité de produire annuellement une demande de subvention. Comme le montant des subventions varie peu d'une année à l'autre, que ce sont sensiblement les mêmes services qui sont dispensés, les directrices des maisons sont nombreuses à s'interroger sur la pertinence de l'exercice auquel elles doivent se soumettre chaque année. Elles y voient là une perte de temps : *"My attitude about that is that it is an absolute waste of time to do a funding proposal when they know they are going to give a 2 percent across the board increase and they do not pay attention to any of our numbers."* (Jane)

Par ailleurs, lorsque les directrices font valoir, dans une nouvelle demande de subvention, la nécessité de développer un programme d'intervention spécifique ou qu'elles signalent leur intention d'investir dans le soutien des intervenantes au travail, le ministère des Services sociaux semble peu attentif à leurs demandes : *“They still do not give it the respect it deserves. I think they do not understand the kind of stress shelter workers live with. They never give any money to deal with this. Provincially, there is no recognition of the need for ongoing training or support of shelters staff as a whole.”* (Jennifer)

Lorsque les directrices des maisons parlent du soutien financier qu'elles reçoivent du ministère des Services sociaux, elles se disent privilégiées d'en bénéficier. Elles préféreraient cependant utiliser autrement le temps consacré aux demandes et apprécieraient les déposer aux trois ans : *“ Maybe if there was a commitment of five or three years of funding but there is not even a commitment for next year ”* (Laura).

5.2 *Financement et autonomie d'action des maisons d'hébergement*

Le mode de financement provoque également diverses critiques quant au partage des responsabilités entre le ministère et les maisons d'hébergement. Le fait d'être subventionné par l'État a un impact sur le rôle que joue les maisons d'hébergement dans la dispensation des services aux personnes : comment le mandat des maisons d'hébergement est-il appelé à se transformer en raison des interactions avec l'État? Certaines directrices se demandent si les maisons d'hébergement agissent au nom de l'État dans certaines circonstances ou si elles deviennent en quelque sorte une extension des services dispensés par l'État.

Les directrices expliquent que des zones d'ombre subsistent entre les maisons d'hébergement et le ministère des Services sociaux. Parmi les exemples qui illustrent l'ambiguïté qui caractérise les rapports entre l'État et les maisons d'hébergement en matière de partage des responsabilités respectives, retenons la facturation pour des services dispensés et la protection des enfants.

Actuellement, les directrices des maisons d'hébergement de la Saskatchewan ont la responsabilité de recouvrer auprès des institutions concernées, notamment les conseils de bande et le ministère des Services sociaux, le coût du séjour d'une femme dans leur maison, du moins dans certains cas. Elles ont donc à effectuer les facturations nécessaires pour récupérer les

sommes dépensées pour dispenser des services à des clientes dont le statut — autochtone — est de compétence fédérale.

En Saskatchewan, il existe deux situations particulières pour lesquelles les maisons d'hébergement effectuent une facturation pour des services dispensés: la facturation au conseil de bande et la facturation au ministère des Services sociaux de la Saskatchewan. Ainsi, lorsqu'une femme autochtone quitte la réserve pour aller en maison d'hébergement en ville, le conseil de bande doit assumer les coûts relatifs au séjour de celle-ci. Cette situation est conséquence au financement provenant des deux paliers de gouvernement : les réserves reçoivent des sommes d'argent du gouvernement fédéral pour dispenser des services sociaux aux autochtones, alors que les maisons les reçoivent du gouvernement provincial. Les directrices doivent donc contacter un représentant du conseil de bande et lui indiquer qu'une membre de leur communauté est hébergée dans leur maison et qu'une facturation suivra au moment du départ de cette cliente de la maison.

Cette procédure soulève deux problèmes majeurs pour certaines directrices. Elles se demandent d'abord à qui incombe la responsabilité d'agir à titre d'agent de recouvrement. Plus fondamentalement, ensuite, elles se demandent jusqu'où les maisons d'hébergement sont prêtes à révéler l'identité des femmes qu'elles hébergent pour fins de remboursement. Les propos d'Amy reflète bien cette inquiétude :

All we are doing is serving as a collection agency for the government. Farther up than us they need to straighten that out because the reserves are going to refuse to pay if we do not phone first. But some of these communities are too small and the women won't come if we can't protect their identity. (Amy)

Il y a là, pour les directrices qui reçoivent des femmes provenant des réserves, un problème de responsabilités entre les maisons et le ministère. Cette situation a un impact direct sur la mission que se sont données les maisons d'hébergement et le mandat qu'elles sont prêtes à jouer dans le champ de la violence. Comme près de 12 % de la population est autochtone et que les maisons d'hébergement sont majoritairement établies à l'extérieur des réserves, ce problème affecte une bonne partie des maisons. Ceci n'est qu'une illustration qui révèle à quel point l'harmonisation de différentes compétences juridiques en matière de dispensation des services aux personnes est difficile à assumer par les maisons d'hébergement. Cette difficulté est également fortement ressentie par les directrices qui administrent les maisons subventionnées par

le ministère canadien des Affaires indiennes et du Nord¹¹ ou par le ministère des Services sociaux d'une autre province frontalière. C'est le cas notamment pour Kate qui dirige une maison située à la frontière d'une autre province:

Well the border runs right down the center of the city so it really complicates everything. We receive core funding from our provincial government, but if we serve anyone from Saskatchewan we have to bill one of two places: either Saskatchewan Social Services or Saskatchewan bands. Then we are deducted from our next quarterly payment whether or not we receive that payment. We are funded for 60 percent of our total budget from the Department of Family and Social Services. Forty percent we raise ourselves. Of the 60 percent what happens is when we bill either Saskatchewan Social Services or the band, the provincial government deducts whatever we bill from the next quarterly payment. So of this 60 percent, Saskatchewan Social Services will pay us a certain amount and so will the bands. So this 60 percent is really made up of the interaction of those three.
(Kate)

On imagine quel casse-tête cela peut être de composer avec trois paliers différents lorsque vient le temps de réclamer les coûts du séjour des femmes en maison d'hébergement. L'absence d'harmonisation remet en cause le caractère confidentiel des interventions que veulent préserver les maisons d'hébergement et révèle que le partage des responsabilités n'est pas tout à fait au point entre l'État et les maisons. Les directrices estiment qu'elles exécutent une tâche relevant de l'État et qu'elles font les frais d'un manque de cohésion.

D'autre part, la question de la protection des enfants révèle avec acuité la résistance d'une majorité des directrices à assumer un mandat qu'elles estiment ne pas être le leur. La protection des enfants est une problématique particulièrement épineuse pour certaines directrices de maisons d'hébergement : devront-elles élargir leur mandat pour dispenser des services à une clientèle dont la situation renvoie à une autre problématique? Au cours des entrevues, il n'est pas rare que les directrices racontent que des femmes sont référées à une maison d'hébergement parce que la sécurité de leurs enfants est compromise :

We have had incidents with Social Services. I am speaking here mainly of child protection workers. They will give the woman a choice of either going into a shelter or having her children apprehended. We do not like that. Because the woman comes to the shelter but is not there because she sees she needs to be. She is there because she is being forced to because she does not want her kids taken away. It's very difficult if not impossible to work with a client like that because they are going to resist you every step of the way. They see you as being in

¹¹Trois maisons d'hébergement reçoivent leur subvention du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord. Une maison reçoit une subvention du ministère des Services sociaux d'une province frontalière.

cahoots with Social Services, even though we are there for her and our hands are tied. [...] We will not police clients for Social Services and we make that very clear. (Lucie)

Certaines directrices signalent qu'elles sentent une pression venant du ministère des Services sociaux pour accueillir des femmes qui n'ont pas choisi d'aller en maison d'hébergement :

Are we just a little longer arm of the government? I think we are even though we are not government. So we do their work for them. So there is a lot of offloading and child protection is one area where we see that a lot. You get reluctant clients who do not really want to be here and that need a lot of things. It affects how they relate with the staff and other women. If they get angry at us, or they might just be angry anyway, they say: "Oh you do not want me to be here." [...] Now if Social services did give women that choice and they do come here then government needs to put resources in place. And they are asking for documentation of the stay and it is never detailed enough for them. How long does the baby cry and at what time? We can not monitor that. If you are expecting that you better put the resources in place. (Lisa)

Le rôle des maisons concernant la protection des enfants ne fait donc pas l'unanimité chez les directrices. Certaines pensent que les maisons d'hébergement peuvent assurer certains services en ce sens, alors que d'autres estiment que cette responsabilité incombe directement au ministère des Services sociaux. Elles considèrent qu'il est difficile de trancher cette question, qui devrait faire l'objet d'un débat de fond : quels sont les mandats et rôles des divers partenaires impliqués dans la dispensation des services aux personnes. Les maisons d'hébergement seront-elles appelées dans l'avenir à jouer un rôle de foyers d'accueil temporaires pour les enfants? Les directrices et les intervenantes, mais également les représentants du ministère des Services sociaux, auront inévitablement à s'entendre sur leurs mandats respectifs. Ce débat est de taille puisqu'au sein même des maisons d'hébergement les opinions à ce sujet sont partagées. Amy fait partie des rares directrices à considérer que les maisons d'hébergement ont un rôle direct à jouer dans la problématique de la protection des enfants :

We are just signing a service agreement with Social Services. Say I am a mom of three little kids and I do not have parenting skills and I have been reported for not parenting them properly. Rather than always apprehending the children, Social Services are using the shelter more to say to the mom: "If you are willing, go to the shelter so they can work with you and see what the problem is and teach you life skills." (Amy)

Amy estime qu'il n'y a pas de contradiction entre le mandat de la maison et le fait que puisse s'y dispenser des services pour des clientèles de femmes spécifiques. Au contraire, en élargissant le

mandat de la maison, elle signale que les services dispensés ont été maintenus puisque le taux d'occupation justifie l'existence d'une maison d'hébergement dans la ville. Autrement, il aurait été plus difficile d'en démontrer la nécessité.

Alors que les maisons d'hébergement sont sollicitées par le ministère des Services sociaux pour accueillir des femmes dont les enfants font l'objet d'un signalement d'abus, les directrices expliquent qu'elles ont de la difficulté à obtenir du financement pour des programmes d'intervention auprès des enfants témoins ou victimes de violence¹² qui accompagnent les mères qui se présentent de leur plein gré à leur porte. Ceci est assez paradoxal puisque les maisons d'hébergement réussissent difficilement à obtenir des fonds nécessaires pour travailler auprès des enfants témoins ou victimes de violence. Peu de maisons peuvent offrir du soutien aux enfants des femmes qu'elles hébergent et sont ainsi réduites à du "gardiennage" d'enfants. Aussi, les directrices comprennent difficilement que leur maison soient sollicitées pour dispenser un service qui n'est pas officiellement de leur ressort. Cette situation montre à quel point le mandat des maisons d'hébergement n'est pas toujours clairement compris par le ministère des Services sociaux. Il est possible que les maisons d'hébergement soient appelées, un jour, à jouer un rôle plus important dans la dispensation de services à une clientèle de femmes plus diversifiée mais, de notre point de vue, il sera essentiel qu'un partenariat étroit soit implanté entre l'État et les maisons. Autrement, les maisons risquent simplement de devoir adopter une stratégie de résistance à ces demandes d'hébergement.

La facturation des services et la protection des enfants sont deux éléments qui révèlent la divergence des points de vue et de mode de fonctionnement entre les maisons d'hébergement et le ministère des Services sociaux. Les propos des directrices illustrent que la collaboration dans la dispensation des services connaît quelques ratés. Les maisons d'hébergement jouent un rôle majeur dans la dispensation des services aux femmes et à leurs enfants. Sans elles, les victimes n'auraient d'autres choix que de se reposer sur le réseau familial et des amis. Il est à toutes fins pratiques impensable aujourd'hui d'envisager un système de services sociaux pour les victimes de violence conjugale sans prendre en considération l'importante contribution du réseau des maisons d'hébergement. Cependant, avant de penser à l'élargissement ou à une modification du mandat des maisons d'hébergement dans la dispensation des services aux personnes, il faudrait assurer la survie de ces organisations et le soutien des femmes après leur passage en maison

¹² Au moment d'effectuer notre étude, quatre maisons d'hébergement bénéficiaient d'un financement du ministère

d'hébergement. De plus, selon des directrices, répondre adéquatement aux besoins en matière d'intervention dans la province passe inévitablement par l'amélioration des conditions de travail des intervenantes :

The main challenge now in the shelter program is the lack of funding for proper salaries for counselors. Most of them have a degree or years of experience and they're sorely under-funded. Number two is when we need to build a new facility we need to fundraise and save money for it and I think that shouldn't be. The challenges within those confines are just the sheer paper work of everything; the bureaucracy is a challenge. (Nicole)

Les directrices disent que l'on fait peu de cas du soutien des intervenantes dans leur travail auprès des victimes. Les maisons d'hébergement n'ont pas les moyens de mettre à la disposition des intervenantes service d'aide psychologique ou temps de ressourcement. Les budgets liés à la formation et au soutien des intervenantes sont minces et sont utilisés pour le service aux clientes.

Les directrices sont par ailleurs unanimes pour dire que, depuis les trois dernières années, le ministère des Services sociaux de la province a fait des efforts considérables pour améliorer la situation des femmes de la Saskatchewan. Certaines directrices ont tenu à préciser que leurs propos n'avaient pas pour objectif de dénoncer le travail réalisé en collaboration avec le ministère : *"I do not want it to be a bad slam on the department because this government in the past three years has made a big effort "* (Nicole).

Elles montrent bien davantage combien les façons de contrôler les subventions consenties aux maisons d'hébergement constituent des irritants dans les rapports à l'État. Selon les directrices rencontrées, les problèmes rencontrés au quotidien en raison de l'harmonisation difficile entre les divers paliers de gouvernement découlent d'une incompréhension de la philosophie soutenue par le réseau des maisons d'hébergement.

Aujourd'hui, on ne se risquerait pas à réduire le soutien financier des maisons d'hébergement, du moins dans la perspective d'un gouvernement néo-démocrate, puisque les services qui y sont dispensés n'existent pas ailleurs dans la province. Les maisons d'hébergement ont vu le jour à une période où l'État, et encore moins le secteur privé, ne réussissaient pas à répondre aux besoins des femmes victimes de violence. On peut dire que les femmes du mouvement des femmes de la Saskatchewan ont rendu incontournable le dispositif qu'elles ont mis en place au fil des années – à preuve divers ministères de la Saskatchewan sont impliqués au

sein du Interdepartmental Committee on Family Violence et travaillent en collaboration avec les groupes de femmes pour mettre en place le Family Violence Policy Framework (2001-2004). Les directrices reconnaissent la volonté du gouvernement provincial d'enrayer la violence, mais rappellent également que leurs services ne répondent pas à tous les besoins des femmes des différentes régions de la province. Elles ne veulent surtout pas laisser croire que leurs services sont suffisants dans l'état actuel des choses. Au contraire, selon les directrices, il reste encore beaucoup à faire.

6. Des lacunes

Tout au long des entrevues les directrices n'ont pas manqué de souligner la difficulté de combler certains besoins dans leur région respective. Les maisons d'hébergement, leurs services téléphoniques 24 heures par jour, leurs interventions de groupes et individuelles, ainsi que les ateliers et séminaires dans les communautés locales ne peuvent répondre à l'ensemble des demandes. Retenons ici trois besoins essentiels identifiés par les directrices¹³ pour permettre d'offrir un service plus complet :

- l'absence de logements abordables, adéquats et sécuritaires pour les femmes et leurs enfants ayant séjourné en maison d'hébergement;
- la nécessité d'un suivi auprès des femmes après leur départ de la maison d'hébergement;
- le soutien des enfants témoins ou victimes de violence lors de leur passage en maison d'hébergement par le financement de postes d'intervenant auprès des enfants.

Il va sans dire que d'autres besoins ont également été relevés lors des entrevues : la nécessité d'ouvrir d'autres maisons d'hébergement dans la province, particulièrement dans les régions rurales¹⁴, le recours aux services d'une traductrice dans les maisons qui accueillent des femmes de communautés culturelles diverses, le développement de services pour des clientèles spécifiques et de programmes d'intervention pour les conjoints violents.

6.1 Logements abordables, adéquats et sécuritaires

¹³Nous présentons ici les besoins identifiés par au moins une directrice sur trois lors des entrevues.

¹⁴ Dans ces régions, la plus proche maison d'hébergement est à environ deux heures de route en voiture. L'accès y est par conséquent plus limité pour les femmes de ces régions, voir impossible au cours de l'hiver.

La Saskatchewan ne dispose, actuellement, que de 29 logements à coût modique pour les femmes victimes de violence. Le manque de logements abordables, adéquats et sécuritaires est un facteur limitatif dans la lutte contre la violence faite aux femmes. Jane, une directrice, dit à ce propos :

For the women it's housing, I think that the government welfare rates are too low to establish good housing. Minimum wage is too low to establish affordable housing. There are too many women that are in these situations that move in to poverty with their families. Most of them typically are poorly educated and have not worked because they're in households without control. (Jane)

Il arrive que des femmes retournent au domicile conjugal après un séjour en maison d'hébergement parce qu'elles ne réussissent pas à trouver un logement adéquat et abordable pour faciliter leur décision de fuir une situation de violence. Les maisons d'hébergement constituent une solution temporaire et transitoire dans l'amélioration des conditions de vie des femmes. Après un séjour en maison d'hébergement, certaines femmes se voient offrir la possibilité d'habiter un appartement dans une maison de seconde étape; il est beaucoup plus difficile de se loger de façon décente pour les autres : *“ They have to find other accommodations which is very difficult to find right now, because you can find something that's affordable but its not appropriate, it's run down, it's not a good place to live. It's not hygienic, just a slum place. ”* (Nicole)

Les directrices confirment l'état de crise du logement dans lequel la Saskatchewan s'est embourbée au cours des années 1990. Deux études récentes (MacNeil et Warnock, 2000; Geller and Kowalchuk, 2000) soulignent à ce propos que les logements sociaux dans les centres urbains sont de moins en moins abordables et nombreux.

6.2 *Suivi et services externes*

Qu'advient-il des femmes une fois qu'elles ont quitté la maison d'hébergement? C'est ce que se demandent les directrices en entrevue. Elles se questionnent, entre autres, sur la sécurité des femmes une fois leur séjour terminé. Les maisons d'hébergement jouent un rôle de transition pour les femmes qui ont décidé de mettre un terme à la violence dont elles sont victimes. Il s'agit d'une intervention ponctuelle : les intervenantes de la maison travaillent avec les femmes qu'elles hébergent pendant la durée de leur séjour, une période de crise en général. Comme la durée du séjour permise en maison d'hébergement ne va généralement pas au-delà de 30 jours, et

que la durée moyenne de l'hébergement est de 10 jours¹⁵, les directrices expliquent que les femmes se retrouvent bien souvent sans soutien lorsqu'elles quittent la maison d'hébergement. Elles ne peuvent pas toujours bénéficier du support d'une intervenante¹⁶ pour discuter des changements qui peuvent les affecter, se familiariser avec un nouvel environnement ou prendre la décision de poursuivre leur relation avec leur conjoint :

From the shelter's perspective, and I will start with that, I think the biggest gap in what we offer to clients is that there is no follow-up. Women are horribly in crisis when they come in and you hope they are marginally in crisis when they leave and that sounds terrible when you say that out loud. You start to bolster up a little bit and there is some basic things the staff try to get across, it's not your fault, what can you do differently, how can you avoid this happening again, safety plans... So you do all that, you bolster them up, maybe they feel a little bit better about themselves and you throw them out the front door and hope they don't fall down flat on their face. And they go back, we know that a lot of them go back. And if we know they are going back we do a lot of emphasis on the safety plan: So you are going to do this – what's going to happen when that situation arises again? What can you do to keep yourself, and especially your children safe? We try to get some of those basic ideas down. (Lisa)

Il y a donc l'intervention pendant le séjour, mais aussi une nécessité d'offrir du support après le passage en maison d'hébergement pour prévenir une nouvelle crise, des représailles de l'ex-conjoint ou d'autres difficultés comme l'isolement :

There is no formal follow-up. But there is follow-up in terms of women coming back to us, in terms of us calling them when we have things that they might need like furniture, clothing, food. If we get food donated we call up women who've left that we know are having a tough time. That's informal services. (Jennifer)

Une directrice, Lisa, explique qu'il serait souhaitable de pouvoir communiquer avec les femmes après leur hébergement pour leur signifier qu'elles peuvent compter sur le soutien des intervenantes :

In the ideal world if a woman left the shelter it would be nice if someone within a week gave her a phone call. I'm not talking about doing outreach for a year for some people it's that one phone call, that's it. Some people don't want to hear from you so you don't phone them. Some people just need a little bit, and they need it for a few weeks. (Lisa)

¹⁵ Un rapport produit en 1995 par le ministère des Services sociaux montre que 83 % des femmes qui séjournent pour la première fois en maison d'hébergement quittent après 12 jours.

¹⁶ Soulignons ici que le travail des intervenantes est effectué à l'intérieur des maisons d'hébergement auprès de la clientèle qui y réside. Certaines maisons offrent un suivi — des rencontres individuelles ou de groupes.

En plus de la nécessité du suivi, des directrices ont indiqué le besoin d'un service à l'externe, pour celles qui ne sont pas hébergées :

I think there needs to be more services available in the counseling field for these women. More groups that they can access. One of the main things that make it difficult to access is the childcare and the transportation needed to get to those groups. Most are not in a financial situation where they can hire a babysitter. So they feel they have to stay in that situation or stay brow-beaten all the time because they have no choice, but there needs to be more services available for them. They are not used 100 percent of the time but they need to be there when they are needed.
(Krista)

Un programme de services à l'externe a été implanté dans une des maisons dont nous avons rencontré la directrice. Géré à partir de la maison d'hébergement, ce programme a permis aux femmes qui quittent la maison ou qui utilisent un service sans hébergement de bénéficier d'un support discret dans leur communauté :

We have just implemented an outreach program, for a number of years we didn't have the manpower to do any follow up or provide any ongoing support and in the last year-and-a-half we've developed that program and that's been wonderful. The women and children have a three to six month window where we provide support and assistance with referrals. So now we are able to do follow-up and Its been effective.
(Kate)

Marilyn McCrea (1995) a bien cerné l'un des principaux enjeux des services à l'externe : offrir aux femmes, des milieux ruraux surtout, un service de soutien qui ne compromet pas leur sécurité. Elle souligne que les services externes ne doivent pas se limiter à des séances d'information ou de transport vers une maison d'hébergement, mais doivent aussi mettre l'accent sur la sécurité du milieu pour les femmes qui tentent de demeurer dans leur communauté.

La nécessité d'un suivi externe peut s'avérer coûteux en temps et énergie. Un tel dispositif exige un plus grand nombre d'intervenantes et, surtout, une coordination efficace des services, c'est-à-dire une collaboration entre les personnes responsables de la dispensation de divers services dans la communauté. Ainsi, certains programmes (*Domestic Violence Outreach Programs*) offrent un suivi à l'extérieur des maisons d'hébergement. La question est de savoir jusqu'où ce type de programme peut s'appliquer conjointement au travail amorcé en maison d'hébergement. Comme les intervenantes ont des contacts privilégiés avec les femmes¹⁷, une relation de confiance est déjà établie, on peut donc penser qu'un suivi ou un service externe formel serait envisageable dans les maisons d'hébergement.

6.3 *Support aux enfants témoins ou victimes de violence*

Nous avons vu que les maisons d'hébergement ont de la difficulté à obtenir des subventions qui leur permettraient d'engager une intervenante s'adressant spécifiquement aux enfants qui séjournent en maison d'hébergement avec leur mère. Les intervenantes rencontrent quotidiennement des enfants témoins ou victimes de violence, mais n'offrent pas de services spécifiquement adaptés à cette clientèle :

One of the needs that, I think, is really unmet are children that witness violence. Each time that a child saw the mom being beat or abused or whatever, they are emotionally abused too. We all need to start recognizing that, because if we need to end violence we have to start working with the children right from birth or just about. That is one of the things I really see as lacking, and right through Saskatchewan that's a big issue. (Kelly)

Les directrices estiment qu'il y aurait aussi avantage à travailler avec les enfants pour leur permettre de comprendre la situation de transition dans laquelle ils se retrouvent, de partager leurs émotions, de discuter de leurs relations avec leurs parents, etc. Toutes les directrices qui abordent la question du soutien aux enfants ne souhaitent pas un programme de thérapie ou d'intervention psychologique individuelle. Ces interventions plus spécialisées sont, selon elles, du ressort des professionnels de la santé et des services sociaux. Elles pensent plutôt au support d'une intervenante (*Child counsellor*) avec laquelle les enfants pourraient parler de leurs problèmes.

¹⁷ Lors d'interventions individuelles, de situations de crise, d'accompagnement dans les démarches judiciaires, etc.

Seulement quatre maisons sur 18 avaient des postes d'intervenante pour enfants au moment de la réalisation de notre étude. Les autres maisons n'offrent qu'un service de gardiennage.

CONCLUSION

Les services qui ont fait l'objet de cette étude sont des initiatives d'économie sociale bien établies en Saskatchewan. Dans un contexte de transformation des rapports qu'entretient l'État avec d'autres secteurs impliqués dans la livraison de ces services, nous pouvons tirer quelques leçons de l'expérience des maisons d'hébergement. Nous l'avons vu, le ministère des Services sociaux sollicite les maisons pour dispenser des services en matière de protection des enfants ou pour effectuer la facturation de services rendus lors d'un séjour en maison d'hébergement. Ceci provoque de la résistance et montre comment l'État étend le champ des responsabilités qu'il souhaite confier à ces organismes. Les directrices estiment qu'elles doivent faire plus avec peu, ce qui, pour elles, est un irritant quotidien dans leur travail.

L'interface entre l'État subventionnaire et les maisons d'hébergement révèle que les pratiques développées par des femmes dans la perspective de l'économie sociale ne sont pas complètement reconnues en dépit des relations cordiales entre les intervenantes et les représentants locaux du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les directrices ont fait part de nombreux irritants : la nécessité de produire chaque année une nouvelle demande de subvention en dépit des enveloppes budgétaires plutôt stables; les faibles budgets pour améliorer les conditions de travail des intervenantes ou pour embaucher des intervenantes pour les enfants; la facturation aux conseils de bande ou au ministère des Services sociaux rendant les maisons responsables du recouvrement des coûts liés au séjour en maison d'hébergement.

Pour améliorer les services dispensés par le réseau des maisons d'hébergement, il est nécessaire de stabiliser leur financement par des subventions récurrentes, par un programme de subventions. Les maisons d'hébergement ne devraient pas avoir la responsabilité de recouvrer les frais liés aux services dispensés à certaines de leurs clientes. La confidentialité des femmes qui séjournent en maison d'hébergement doit être préservée en tout temps. Le ministère des Services sociaux devrait prendre en considération ce principe fondamental des maisons d'hébergement et, donc, prévoir un mécanisme qui permettrait de dispenser des services sans en briser le caractère confidentiel.

Précisons que les maisons d'hébergement dispensent une multitude de services, et cela, à faible coût, notamment en ce qui a trait aux salaires. Il est difficile de recruter et de garder du personnel qualifié, particulièrement dans les petites villes et les régions rurales. Nous sommes d'avis qu'il y aurait lieu de poursuivre la recherche sur les conditions de travail des intervenantes

et le financement des maisons d'hébergement. Ce type de recherche permettrait, entre autres, de mieux comprendre l'expérience des intervenantes.

Néanmoins, les rapports entre l'État et les maisons d'hébergement ne sont pas que négatifs; ils engendrent aussi des transformations de part et d'autre. En fait, l'État et les maisons d'hébergement sont impliqués dans un processus dialectique qui a, à long terme, une incidence sur leur compréhension respective de la violence familiale et de la violence faite aux femmes, des modes d'intervention, des partenariats à développer, etc. Nous devons donc prendre en considération le fait que les dynamiques à l'œuvre dans l'interaction État/maisons d'hébergement ont provoqué une transformation des services dispensés aujourd'hui dans le champ de la violence et que des changements se sont également produits au sein de l'État. Il est probable que ce phénomène se maintienne dans les années à venir. L'enjeu est de s'assurer que l'influence du secteur de l'économie sociale continue de se faire sentir dans le secteur public. Une recherche portant sur la perception des fonctionnaires vis-à-vis la reconnaissance des services offerts en maisons d'hébergement nous permettrait de comprendre davantage les relations entre l'État et les maisons d'hébergement.

BIBLIOGRAPHIE

- BARNSLEY, J. (1988). "Feminist Action, Institutional Reaction", *Resources for Feminist Research.*, vol. 17, No 3, 18-21.
- BOUCHER, J. et L. FAVREAU (1997). Néolibéralisme et redéfinition des mouvements sociaux: quelques paramètres. Dans Klein, J.L., Tremblay, P.A. et H. Dionne (sous la direction de). *Au-delà du néolibéralisme: quel rôle pour les mouvements sociaux?* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- GELLER, G. et J. KOWALCHUK (2000). *Supportive Housing Needs of Women with Mental Health Issues*, Regina, Social Policy Research Unit.
- LAMOUREUX, D. (1990). "Les services féministes: de l'autonomie à l'extension de l'État-providence", *Nouvelles pratiques sociales.*, vol. 3, No 2, 33-44.
- MACNEIL, D. et J.W. WARNOCK (2000). *The Disappearance of Affordable Housing in Regina*, Regina, The Council on Social Development Regina.
- MCCREA, M. (1995). "Safe on the Farm? Outreach to Women in Rural Southern Saskatchewan", dans Women's Research Centre (sous la direction de). *Listening to the Thunder. Advocates Talk About the Battered Women's Movement.*, Vancouver, Women's Research Centre, 131-146.
- SERVICE DE LA RECHERCHE ET DE L'ÉVALUATION (1995). *REPORT Saskatchewan Shelter Clients and Their Use of Shelter Resources --1993-94*, Regina, Ministère des Services sociaux.
- SASKATCHEWAN WOMEN'S SECRETARIAT (2000). *Directory*, Regina, Saskatchewan Women's Secretariat.
- SHAPIRO, E. (1997). *The Cost of Privatization: A Case Study of Home Care in Manitoba*, Winnipeg, Canadian Centre for Policy Alternatives.
- URSEL, J. (1991). "Considering the Impact of the Battered Women's Movement on the State: The Example of Manitoba", dans Comack, E. et S. Brickey (sous la direction de), *The Social Basis of Law*. Halifax, Garamond Press, 261-288.
- WOMEN'S RESEARCH CENTRE (1995). *Listening to the Thunder. Advocates Talk About the Battered Women's Movement.*, Vancouver, Women's Research Centre.